

Arrêté temporaire de circulation
Création de voie cyclable,
ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU la demande par laquelle **EUROVIA ATLANTIQUE 49** demeurant rue de la Chauvière 49300 CHOLET représentée par **William JOLY** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux de création de voie cyclable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/05/2025 au 27/06/2025 ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) et D752 (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 20/05/2025 et jusqu'au 27/06/2025, la circulation des véhicules est interdite ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU), du rond point des mauges (D752) (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) jusqu'au rond point suivant.

ARTICLE 2

À compter du 20/05/2025 et jusqu'au 27/06/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- D752 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges), du rond point des Mauges au rond point de la Loire
- RUE GUSTAVE EIFFEL
- RUE ALFRED NOBEL

ARTICLE 3

À compter du 20/05/2025 et jusqu'au 27/06/2025, D752 (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges), Rond point des Mauges, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie un rétrécissement de chaussée sera nécessaire. La voie sera maintenue sur une largeur de 2,5 mètres et ne nécessite pas de disposition particulière.

ARTICLE 4 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EUROVIA ATLANTIQUE 49.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 13 mai 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

